

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs,
les chefs d'établissements du second degré
les directeurs de CIO,
Monsieur le président de l'Université,
Monsieur le directeur de l'IUFM

Saint-Denis, le 3 décembre 2008

Rectorat

Division
Des personnels
enseignants du
secondaire
)

DPES 3

Dossier suivi par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Mél
mvt2009@ac-reunion.fr

Site internet
www.ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9
Ile de La Réunion

Objet : affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Saint-Pierre-et-Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte – rentrée 2009.

Référence : note de service n° 2008-149 du 29 octobre 2008- BO spécial n° 7 du 6 novembre 2008

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon et les candidatures des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte pour la rentrée 2009, conformément à la note de service référencée ci-dessus.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Constitution du dossier	<p>Dépôt des candidatures et formulation des vœux à saisir en ligne sur le site SIAT du 8 au 22 janvier 2009:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ http://www.education.gouv.fr,➤ rubrique « concours, emplois, carrières »,➤ rubrique « personnels enseignants » <p>Le dossier imprimé et signé en un seul exemplaire, est à remettre avec les pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera un avis motivé au plus tard le 28 janvier 2009.</p> <p>Les candidats en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement.</p>
Transmission des dossiers	<p>Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 au plus tard le 30 janvier 2009.</p>

Je vous demande de porter une attention particulière à la transmission des dossiers compte tenu du calendrier des vacances de l'été austral et de l'acheminement des candidatures au ministère pour le **9 février 2009**.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé
La Directrice des Ressources Humaines
Martine BERNARD